Cet avis sur le site TED: http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:208672-2014:TEXT:FR:HTML

France-Paris: Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement
2014/S 118-208672

Avis de marché

Travaux

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact**

Banque de France
57210489100013
39 rue Croix des Petits champs
À l'attention de: Monsieur Guillaume Martin
75049 Paris Cedex 01
FRANCE
Téléphone: +33 142925401
E-mail: guillaume.martin@banque-france.fr
Fax: +33 142925397

Adresse(s) internet:
Adresse générale du pouvoir adjudicateur: www.banque-france.fr
Adresse du profil d’acheteur: https://banque-france.achatpublic.com
Accès électronique à l'information: https://banque-france.achatpublic.com
Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: https://banque-france.achatpublic.com

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:
Banque de France
57210489100013
39 rue Croix des Petits Champs
75049 Paris Cedex 01
FRANCE
Adresse internet: https://banque-france.achatpublic.com

I.2) **Type de pouvoir adjudicateur**
Organisme de droit public

I.3) **Activité principale**
Affaires économiques et financières

I.4) **Attribution de marché pour le compte d’autres pouvoirs adjudicateurs**
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du marché

II.1) **Description**

II.1.1) **Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:**
Marché de travaux de traitement de la Friche industrielle – Pôle Fiduciaire de la Région Ile de France

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation**
Travaux
Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: 80 rue Émile Zola, 93120 La Courneuve
Code NUTS FR106

II.1.3) **Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**
L'avis concerne un marché public

II.1.4) **Information sur l'accord-cadre**

II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions**
Le présent marché a pour objet le traitement de la friche industrielle appartenant à la Banque de France localisée à La Courneuve (93120), avant la construction du Pôle Fiduciaire de la Région Ile de France et la rénovation des deux bâtiments Tertiaires existants.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
45110000, 45262660

II.1.7) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

II.1.8) **Lots**
Division en lots: non

II.1.9) **Variantes**
Des variantes seront prises en considération: non

II.2) **Quantité ou étendue du marché**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**
Le présent marché comprend les travaux suivants :
- curage, désamiantage, déplombage et de démolition des bâtiments industriels situés sur une parcelle d'environ 40 000 m²
- curage, désamiantage et déplombage pour les bâtiments tertiaires 1987 et 1923 (réhabilités) d'environ 6 000 m².
L'objectif du Maitre d'Ouvrage est de faire procéder :
- au retrait de l'ensemble des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA), matériaux contenant du plomb, localisés à l'issue des différents repérages réalisés avant démolition de l'ensemble immobilier et du site.
- au déshabillage / curage
- à la déconstruction de tous les ouvrages sauf les bâtiments 1923 et 1987.
- à la dépollution des sols sera également prévue en vue d'accueillir le Futur Pôle Fiduciaire Francilien.
L'Entrepreneur sera tenu pour l'exécution du marché, de réaliser une action d'insertion professionnelle qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.
Le marché comprend les options suivantes :

- Option: Inertage des déchets amiantés hors façades, enrobés bitumes et déchets liés à des métaux, verres etc.
- Option: Traitement de cuves enterrées.
- Option: Découverte de massifs enterrés.
- Option: Découverte de réseaux amiante ciment enterrés
- Option : Mise à disposition de briques issues de la démolition des Halles industrielles existantes

II.2.2) **Information sur les options**

Options: oui

description de ces options: Dans l'affirmative, description de ces options: il s'agit de prestations supplémentaires éventuelles que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de lever ou non :

- Option: Inertage des déchets amiantés hors façades, enrobés bitumes et déchets liés à des métaux, verres etc.
- Option: Traitement de cuves enterrées.
- Option: Découverte de massifs enterrés.
- Option: Découverte de réseaux amiante ciment enterrés
- Option : Mise à disposition de briques issues de la démolition des Halles industrielles existantes

II.2.3) **Reconduction**

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution des travaux**

Durée en mois: 9 (à compter de la date d'attribution du marché)

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions relatives au contrat**

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés:**

- Retenue de garantie sur les paiements d'acomptes (ou constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution) en vue de couvrir les réserves à la réception des travaux ainsi que celles formulées pendant la période de garantie de parfait achèvement (article 19.6 du CCAG).

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:**

Financement sur ressources propres, monnaie : euro, virement dans un délai de 45 jours à compter de la réception par le maître d'ouvrage de la proposition d'acompte (pour les acomptes) ou à compter de la réception par le maître d'ouvrage du décompte définitif (pour le solde).

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement momentané d'entreprises. Le groupement pourra être conjoint ou solidaire. S'il est conjoint, le mandataire du groupement devra être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage.

III.1.4) **Autres conditions particulières**

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: non

III.2) **Conditions de participation**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Si le candidat fait valoir les capacités d'autres opérateurs économiques (quelle que soit la nature juridique des liens existants avec eux : groupement, sous-traitance, filiale ou autre) en application de l'article 17 du décret n°2005-1742 du 30

décembre 2005 modifié, il fournit l'ensemble des documents exigés dans la rubrique III.2 du présent avis pour chaque opérateur (y compris pour les membres d'un groupement) et justifie qu'il en disposera pour l'exécution du marché.
Les attestations relatives aux capacités juridiques énoncées ci-dessous, ainsi que les capacités économiques, financières et techniques peuvent être regroupées sur un seul document dont un modèle intitulé « déclaration du candidat » peut être téléchargé sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse : https://banque-france.achatpublic.com dans la rubrique « PIÈCES DE MARCHÉ ».
A l'appui de sa candidature, le candidat doit fournir un dossier administratif comportant :
I Une attestation sur l'honneur dûment datée et signée :
1 - qu'il n'a pas fait l'objet depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 226-13 ; 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12 ; 421-1 à 421-2-3 , par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le second alinéa de l'article 433-2, par le huitième alinéa de l'article 434-9, par le second alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, par l'article 441-9, 445-1, par l'article 450-1 du Code Pénal ; par l'article 1741 du code général des impôts ; et par les articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-9, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- de ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;
2 - qu'il n'a pas fait l'objet depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3 et 8221-5, L. 8231-1, L.8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du Travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, de ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;
3 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une liquidation judiciaire au sens de l'article L. 640-1 du code de commerce ou d'une faillite personnelle pour les personnes physiques, au sens de l'article L. 653-1 à 653-8 du même code, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
4 - qu'il a souscrit, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale ou a acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou s'est acquitté spontanément de ses impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou a constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
5 - qu'il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché s'il a fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire au sens des articles L. 620-1 et L. 631-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
II Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager les candidats ;
III La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ou sauvegarde.
Pour la fourniture des documents ou renseignements demandés ci-dessus, le candidat peut valablement produire les pièces ou informations équivalentes dans l'État dans lequel il est établi.

III.2.2) **Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global HT réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Présentation des bilans des trois derniers exercices disponibles (filiale France s'il y a lieu) ;
- Attestation d'assurance couvrant les risques professionnels.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): Critères éliminatoires
- Le chiffre d'affaires global le plus élevé de l'exercice N ou N-1 ne doit pas être inférieur à 21 MEUR
Il est précisé qu'en cas de groupement, le chiffre d'affaire retenu pour la comparaison avec le niveau minimal requis sera celui du seul mandataire du groupement.
- Le résultat net ne doit pas être inférieur à 0 sur 3 exercices consécutifs.
- Le ratio capitaux propres / capital social ne doit pas être inférieur à 0,5 sur 3 exercices consécutifs (cette condition n'étant pas éliminatoire pour une entreprise bénéficiant d'un plan de continuation).
Il est précisé qu'en cas de groupement, ces critères devront être respectés par le seul mandataire du groupement.

III.2.3) **Capacité technique**
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:
- Présentation d'une liste de travaux comparables à l'objet du marché, en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant les prestations exécutées, le montant, la date et le destinataire public ou privé (préciser, dans la mesure du possible, le nom et les coordonnées d'un responsable pouvant être joint).
- Certificats de qualifications professionnelles ; la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou de références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s):
Deux niveaux spécifiques minimaux sont exigés :
- QUALIBAT 1113 Démolition (technicité supérieure) ou équivalent et
- QUALIBAT 1552 (Traitement de l'amiante en place concernant les matériaux et produits à risques particuliers) ou équivalent

III.2.4) **Informations sur les marchés réservés**

III.3) **Conditions propres aux marchés de services**

III.3.1) **Information relative à la profession**

III.3.2) **Membres du personnel responsables de l'exécution du service**

<u>**Section IV: Procédure**</u>

IV.1) **Type de procédure**

IV.1.1) **Type de procédure**
Restreinte

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer**
Nombre d'opérateurs envisagé: 5
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Il est envisagé de retenir 5 opérateurs. Si le nombre des entreprises, dont la candidature est recevable au regard des exigences posées en III-2 est supérieur à 5, les entreprises seront sélectionnées en fonction de leur capacité technique appréciée sur la base de la liste de travaux visée au point III.2.3.En cas d'égalité de note, les candidatures classées au même dernier rang seront toutes retenues.

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue**

IV.2) **Critères d'attribution**

IV.2.1) **Critères d'attribution**
Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2) **Enchère électronique**
Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**
BDF2014025

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**
non

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif**
Documents payants: non

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**
21.7.2014 - 15:00

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**
français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**
Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) **Information sur les fonds de l'Union européenne**
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.3) **Informations complémentaires**
VI.3) autres informations (le cas échéant)
Les candidats peuvent présenter une candidature soit individuellement, soit en qualité de membre d'un groupement. Ils ne peuvent donc ni cumuler les deux ni être mandataire de plusieurs groupements. Il est par ailleurs précisé qu'un cotraitant peut se présenter en tant que membre de plusieurs groupements.
Les candidats sont autorisés à transmettre leur candidature par voie électronique via le site: https://banque-france.achatpublic.com.
Attention: il est rappelé aux candidats que lors du téléchargement du dossier de candidature sur la plateforme, ils ne sont plus obligés de s'identifier. Mais s'ils ne procèdent pas à cette formalité, ils ne seront pas avertis par la plateforme des éventuelles modifications ou correctifs opérés dans le cadre de l'appel d'offres, et ils ne recevront pas les réponses aux questions posées.
En cas de problèmes techniques ou pour toutes éventuelles questions concernant la plateforme, la hotline est joignable aux coordonnées suivantes :
E-mail : support@achatpublic.com
Tél. 0892232120
(Pour les pays étrangers + 33 148075342)
En cas de remise sur la plateforme de dématérialisation :
La candidature doit alors être déposée dans la rubrique « répondre à la consultation ».
Le téléchargement de la candidature doit être impérativement terminé au plus tard aux date et heure limites indiquées au point IV.3.4) du présent avis de marché, sous peine de rejet par le système informatique. Il est

donc conseillé de débuter le téléchargement du pli suffisamment à l'avance. Le dépôt du pli sur la plate-forme génère automatiquement un accusé de réception par courrier électronique.
Chaque fichier composant le dossier de candidature devra être inférieur à 40 Mo, en cas de taille supérieure, il devra être découpé.
Les documents remis sur la plateforme devront chacun être signés électroniquement au moyen d'un certificat établi au nom de la personne physique habilitée à engager la société. En cas de remise réalisée par une autre personne, la personne habilitée à engager la société peut utiliser le parapheur disponible sur le site de la plateforme (rubrique outils/outil de vérification/Gestion de parapheurs – le manuel associé est dans la documentation) pour signer électroniquement les documents.
Les formats électroniques dans lesquels pourront être transmis les documents du pli de candidature (déclaration du candidat) sont les suivants : Word ou PDF signés. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.
Seuls les certificats de signature conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) sont autorisés (niveaux **et *** RGS) sur la plateforme.
Attention : depuis le 19.5.2013, les certificats de signature PRIS V1 ne sont plus acceptés par la plateforme.
Les certificats de signature électronique doivent :
1) Soit être conformes à l'une des catégories de certificats constitutifs d'un produit de sécurité figurant sur la liste des produits de sécurité accessible sur le site www.references.modernisation.gouv.fr
2) Soit être délivrés par une autorité de certification européenne mentionnée sur la Trust-service Status List : http://eutsl.3xasecurity.com/tools/,
3) Soit être délivrés par une autorité de certification, française ou étrangère, et répondre à des normes équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS).
La demande de certificat de signature doit être anticipée le plus tôt possible.
Pour apposer sa signature, le signataire utilise l'outil de signature de son choix.
Le candidat transmet, avec le document signé, le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Le mode d'emploi contient, a minima, dans tous les cas, la procédure permettant la vérification de la validité de la signature.
Le candidat qui utilise l'outil de signature proposé par la plateforme de dématérialisation des marchés de la Banque de France, est dispensé de fournir la procédure de vérification de la signature.
Lorsque le candidat utilise l'outil de signature mentionné au 3 ci-dessus, le mode d'emploi doit également contenir l'adresse du site Internet du référencement du candidat par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat de signature, qui comportent au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.
La signature est au format : XAdES, CAdES ou PAdES.
Si le candidat souhaite vérifier la signature d'un document, il peut utiliser l'outil de vérification de signature fourni par la plate-forme dans la rubrique « outils ».
La signature d'un fichier compressé (Zip), ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Si la signature électronique est apposée au moyen d'un parapheur électronique, chaque signature doit pouvoir être vérifiée indépendamment des autres.
Les candidatures transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur ne font pas l'objet d'une réparation.
Une copie de sauvegarde, en cas de transmission électronique, pourra être envoyée par les candidats dans les conditions définies par l'arrêté du 14.12.2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. La copie de sauvegarde pouvant être transmise soit sur support physique électronique soit sur

support papier doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde ». Cette copie de sauvegarde devant parvenir, à l'une des deux adresses ci-dessous, dans les délais impartis pour la remise des candidatures.
Les candidats peuvent cependant choisir d'envoyer ou de déposer leur pli sous forme papier dans les conditions indiquées ci-dessous.
En cas de remise papier :
En cas de remise sous forme papier, le candidat devra fournir 1 Clé USB contenant l'ensemble des documents énoncés à l'article III.2 Conditions de participation.
Les pièces constitutives du dossier à remettre par chaque candidat seront présentées sous une enveloppe fermée qui portera exclusivement et impérativement les mentions suivantes :
1) Banque de France
À l'attention de M. Nicolas Neveu et de Mme Laurence Hen
« Candidature pour le traitement de la Friche industrielle – Pôle Fiduciaire de la Région Ile de France BDF2014XXX»
08-1199 SCQUAPA
75049 Paris Cedex 01 France
2) Le cachet du soumissionnaire (en cas de groupement d'entreprises : cachet du mandataire ou à défaut de l'ensemble des entreprises constituant le groupement)
3) La mention : « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis.»
Les plis contenant les candidatures peuvent être soit adressés par voie postale, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception, soit déposés au guichet d'accueil du public au 22 rue du Colonel Driant – 75001 Paris, seul guichet habilité à délivrer un récépissé (horaires de dépôt : les jours ouvrés de 8:30 à 15:30).
Dans ce cas, le candidat devra tenir compte des délais nécessaires pour franchir les sas de sécurité de la Banque de France.
Les plis devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus, impérativement avant les date et heure limites indiquées au IV.3.4, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure d'arrivée.
L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.
Aucune candidature ne devra parvenir par messagerie électronique.
Quel que soit leur mode de transmission, les plis qui parviendront sous enveloppe non fermée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur expéditeur.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**
Tribunal de Commerce
1 quai de Corse
75004 Paris
FRANCE
E-mail: Rep_ip@greffe-tc-paris.fr
Téléphone: +33 144328383
Adresse internet: www.greffe-tc-paris.fr

VI.4.2) **Introduction des recours**
Précisions concernant les délais d'introduction des recours: Possibilité d'introduire un référé précontractuel jusqu'à la conclusion du contrat, ou un référé contractuel, en vertu de l'ordonnance 2009-515 du 7 mai 2009.

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.5) **Date d’envoi du présent avis:**
19.6.2014